

Extrait du registre des délibérations
de la séance du Conseil d'Administration
du 10/12/2024

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 10 décembre 2024 à 18h00 à la salle des adjoints de la commune de CHATEAURENARD sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Étaient présents : Jean-Marc BALDI, Jacques BESSON, Alain CASTEX, Thierry CLARETON, Jean-Louis DEVOUX, Louis-Pierre FABRE, Vincent FAURE, Pierre GIRAUD, Eric LECOFFRE, Patrick MARCON, Isabelle MILLET, Gilles MOURGUES, Christian ONTIVEROS, Solange PONCHON, Serge PORTAL, Daniel ROBERT, Jean-Pierre SEISSON, ;

Procurations : Marina LUCIANI-REPETTI (procuration à M. Jean-Pierre SEISSON), Michel GAVANON (procuration à M. Daniel ROBERT) ;

Absents : Marie-Laurence ANZALONE, Jean-Marc DIFELICE, Pierre FERRIER, Jean-Louis LEPIAN, Lionel LLOBET, Yves PICARDA, Robert TATON, Marc TROUSSEL.

Quorum : 9	Présents : 17	Suffrages exprimés : 19	Pour : 19 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 04 décembre 2024			

N° de la délibération : 2024-47

Objet : Décision modification n°3 – budget assainissement

Monsieur le Président présente à l'assemblée un projet de décision modificative considérant la nécessité d'ajuster certains comptes afin, notamment, de procéder à la régularisation des transferts d'emprunts.

Détail de la décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	41 298.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	41 298.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	5 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	46 598.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	5 300.00 €	0.00 €	46 598.00 €
D-661138 : Remb. intérêts emprunts transférés à d'autres tiers	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	66 598.00 €	0.00 €	46 598.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 298.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 298.00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024



ID : 013-878802396-20241210-2024_DELIB_47-DE

d'exploitation				
D-139111 : Agence de l'eau	0.00 €	11 149.00 €	0.00 €	
D-13912 : Régions	0.00 €	3 027.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13913 : Départements	0.00 €	32 422.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28153 : Amort. installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 300.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	46 598.00 €	0.00 €	5 300.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	128 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1687 : Autres dettes	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	128 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	128 000.00 €	174 598.00 €	0.00 €	46 598.00 €

Total Général	93 196.00 €	93 196.00 €
----------------------	--------------------	--------------------

Après avoir pris connaissance du projet de décision modificative, le Conseil d'administration de la Régie des eaux :

VALIDE les ajustements proposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.